



Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 27 juin 2008

Service instructeur
Service du recyclage et de l'Air

6^{ème} Commission - N° CG-2008-3-6-2

Service consulté

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE INTERDÉPARTEMENTALE DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

Résumé : Les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, dans le cadre de leur partenariat privilégié, ont décidé de travailler de concert à la définition d'une stratégie interdépartementale dans le domaine de l'Énergie. Cette démarche repose sur le constat de la nécessité d'un investissement fort des Départements dans ce nouveau domaine, compte tenu des enjeux globaux de la lutte contre le réchauffement climatique et des enjeux locaux en termes de valorisation des potentiels économiques liés à la maîtrise de l'énergie et de la limitation de la facture énergétique. Cependant, le programme d'actions proposé se limite volontairement aux champs de compétence des Départements (patrimoine propre, programmes d'intervention en faveur de tiers dans le domaine de l'habitat ...) et veille à une articulation cohérente avec les autres acteurs institutionnels, notamment la Région Alsace et l'ADEME. Le rapport propose 5 axes stratégiques : la maîtrise de la demande en énergie, les énergies renouvelables, l'énergie et l'entreprise, les dossiers transversaux (notamment l'urbanisme) et la gouvernance. Concernant la maîtrise de l'énergie, les Départements se doivent d'être exemplaires dans leurs investissements, qu'il s'agisse de construction neuve ou d'opérations de requalification, et, en termes de fonctionnement, en veillant à un suivi rigoureux des consommations, à la formation du personnel dédié et à la sensibilisation des usagers. Dans le domaine des transports, des économies d'énergies seront également recherchées au travers de la promotion du vélo et dans les transports scolaires. S'agissant des énergies renouvelables (ENR), une bonne connaissance des potentiels existants dans les deux départements alsaciens et des modalités technico-économiques de leur mobilisation sera recherchée. Cet appui technique est destiné à favoriser le développement des segments des ENR les plus pertinents en Alsace (biomasse, géothermie, solaire, méthanisation, éolien, microhydraulique), dans le patrimoine propre des Départements et au travers des programmes d'aides vers leurs partenaires. Enfin, l'accompagnement de projets de démonstration et la recherche et développement contribueront à l'excellence de notre région dans ces technologies nouvelles. Concernant l'énergie et l'entreprise, des préconisations visant à la maîtrise de l'énergie dans la création et l'extension des zones d'activité, ainsi que dans l'immobilier d'entreprise, concourront à la qualité environnementale des projets. De plus, les alternatives aux transports routiers et les infrastructures multi-modales, ainsi que des projets structurants innovants et le développement de

filières d'entreprises liées à la maîtrise de l'énergie seront soutenues. Enfin, les opérations exemplaires seront mises en valeur, tout comme l'excellence de l'offre territoriale de l'Alsace pour l'implantation d'entreprises. Parmi les domaines transversaux, l'urbanisme constitue un secteur clé de mise en application de l'ensemble des mesures précitées, où les Départements pourront apporter leur expertise. Par ailleurs, il est proposé d'assurer une veille technologique et de développer les échanges techniques, notamment au sein de clusters, et de contribuer à l'information du public. Concernant enfin la gouvernance, il sera créé au sein de chaque Conseil Général un groupe de travail composé d'élus référents sur le dossier de l'énergie, ainsi qu'un groupe de travail interdépartemental et une instance de concertation avec la Région Alsace. Les services des deux Départements s'organiseront symétriquement à ces instances, avec le souci de recherche d'efficacité au travers d'une mutualisation des moyens humains.

1. CONTEXTE GENERAL ET ENJEUX

Du fait de l'augmentation des gaz à effet de serre et de l'alourdissement durable de la facture énergétique, les enjeux énergétiques sont de plus en plus prégnants. Aujourd'hui, toutes les études convergent pour souligner la nécessité :

- d'abord de la sobriété énergétique (supprimer les gaspillages liés à l'organisation de la société et aux comportements individuels) ;
- puis de l'efficacité énergétique (réduire nos consommations d'énergie et de matières premières à l'aide de techniques dont certaines sont déjà largement éprouvées) ;
- enfin, d'un recours plus important aux énergies renouvelables.

Les collectivités territoriales ont non seulement un devoir d'exemplarité et d'accompagnement, mais peuvent également trouver des opportunités de développement de leur territoire dans la mise en œuvre de politiques volontaristes visant à une meilleure prise en compte de ces enjeux.

Dans ce contexte marqué par un début de prise de conscience (Grenelle de l'environnement, actions lancées par la Région Alsace et l'ADEME), l'objectif principal est de faire des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin des acteurs majeurs et exemplaires en matière de maîtrise de la demande énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables, en proposant des orientations stratégiques pour une politique commune dans le domaine de l'énergie, en complément et en cohérence avec les initiatives prises au niveau régional.

Dans le présent rapport, ces orientations sont déclinées dans le cadre d'un plan d'actions global, véritable programme opérationnel qui s'appuiera sur la poursuite des échanges avec les acteurs locaux concernés.

2. DEMARCHE COMMUNE HAUT-RHIN/BAS-RHIN

Au regard des enjeux cités précédemment et des spécificités locales, les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont souhaité prendre toute la mesure des problématiques énergétiques.

Une réflexion a été engagée autour de 3 axes principaux :

- la maîtrise de la demande énergétique (MDE) ;
- la prise en compte des enjeux énergétiques dans les politiques économiques ;
- le recours aux énergies renouvelables.

Des rapports d'étape ont été approuvés par les assemblées départementales en décembre 2007 et proposent des orientations stratégiques dans ces domaines (transport, bâtiments départementaux ou bénéficiant des aides départementales, urbanisme, immobilier d'entreprise, agriculture, énergies nouvelles...).

Des échanges ont ensuite eu lieu entre les deux Conseils Généraux pour la mise en œuvre d'actions communes : un premier Comité de pilotage constitué des présidents de Commissions les plus directement concernées s'est tenu le 25 janvier 2008 à Strasbourg pour valider les objectifs stratégiques et les propositions d'actions communes, et un deuxième à Colmar le 22 avril 2008, pour valider les actions jugées prioritaires et étudier la meilleure façon d'assurer leur suivi.

Le présent rapport constitue donc l'étape finale de ce travail conjoint avec une proposition de plan d'actions prioritaires, programme opérationnel qui s'appuiera sur un large partenariat avec les acteurs locaux.

Les objectifs généraux fixés sont :

- **Exemplarité dans le patrimoine départemental** (Bâtiments économes, flotte de véhicules...), ou dans le soutien des projets innovants jugés d'excellence par les territoires ;
- **Synergie avec les autres acteurs (Région Alsace, ADEME..) et concertation renforcée** pour l'efficacité des mesures proposées ;
- **Introduction de critères en faveur des économies d'énergie** dans les aides dispensées par les Départements ;
- **L'ensemble devant se faire dans le cadre du périmètre actuel de nos interventions et le respect strict de nos contraintes budgétaires.**

3. LE PROJET COMMUN DES DEPARTEMENTS

Pour garantir l'efficacité des propositions, les objectifs stratégiques identifiés sont au croisement, d'une part, des orientations européennes, nationales et régionales et, d'autre part, des compétences (de droit ou de fait) des Départements et des potentialités des deux territoires.

Les propositions d'orientations identifiées et le plan d'actions précis qui en découle sont déclinés selon les 3 axes prioritaires retenus : « Maitrise de la demande en Energie », « Energies Renouvelables » et « Entreprise et Energie ».

3.1. MAITRISER LA DEMANDE EN ENERGIE

3.1.1. Situation actuelle

En 2008, le Conseil Général du Bas-Rhin gère 230 sites en tant que locataire ou propriétaire (Maisons du Conseil Général, centres Médico-sociaux, centres techniques, foyers départementaux de l'enfance, divers locaux techniques, administratifs ou d'habitation) et a également à sa charge 89 collèges, soit au total environ 800.000 m². La facture énergétique pour le chauffage et l'électricité pour l'ensemble des bâtiments en 2007 s'est élevée à plus de **6 millions d'euros**.

Le Conseil Général du Haut-Rhin est propriétaire de 154 bâtiments (27 bâtiments administratifs, 14 bâtiments sociaux, 20 unités territoriales et centres routiers...) et assure en outre la charge de 57 collèges, dont 2 en construction. L'ensemble de ces bâtiments

présente une surface cumulée de 527.125 m². Il s'y ajoute 73 bâtiments en location, d'une surface totale de 11.300 m².

En outre, les Conseils Généraux disposent de leviers d'action importants du fait de leurs politiques sectorielles dans leurs domaines d'intervention : accompagnement des politiques de l'habitat, actions en faveur des établissements sociaux, soutien aux communes et communautés de communes pour la construction de leurs bâtiments administratifs, socio-éducatifs et sportifs...

3.1.2. Objectifs

La commission européenne a fixé en mars 2007 un objectif global de 20 % d'économie d'énergie d'ici 2020. Dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, le comité "Rénovation des bâtiments existants" prévoit un renforcement accéléré de la réglementation thermique française et le projet de Loi envisage notamment d'imposer le label Bâtiment Basse Consommation (BBC) pour les bâtiments neufs.

Les premières expériences menées sur les bâtiments départementaux et les retours d'expériences d'autres collectivités montrent qu'il est possible de réduire de manière conséquente les consommations de tous nos bâtiments.

Dans ce contexte, il est proposé :

- **de retenir un objectif de réduction globale de 20 % des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2015 sur l'ensemble du patrimoine immobilier départemental.** Ceci permettrait d'économiser environ 1 million d'euros par an dans chaque département par rapport à 2008, à prix de l'énergie constant ;
- **de s'inscrire dans une logique d'incitation, de pédagogie et d'assistance** afin de permettre à nos partenaires de réduire les charges auxquelles ils doivent faire face du fait de l'augmentation des coûts de l'énergie, de se préparer efficacement au durcissement de la réglementation thermique en cours et de répondre aux questions que se posent fréquemment tant les élus locaux que les techniciens sur les modalités d'action les plus appropriées en matière d'économies d'énergie ;
- **de compléter l'ensemble de ces mesures pour obtenir une réduction significative des gaz à effet de serre par des actions dans le domaine des transports et déplacements.**

3.1.3. Plan d'actions proposé

a. Actions déjà menées

D'ores et déjà dans le Département du Bas-Rhin, un certain nombre d'actions ont été menées :

- Au niveau du patrimoine départemental :
 - réalisation d'un bilan carbone de l'institution par l'ASPA,
 - bilan énergétique de l'Hôtel du Département confié en 2005 au cabinet ENERTECH et mise en œuvre des préconisations, se traduisant par une réduction des consommations d'énergie fossile de plus de 50 % dès la première année,
 - pour les autres bâtiments départementaux, la charte développement durable adoptée en décembre 2005 limite la consommation énergétique à un maximum de 100 kWh/m²/an, tous usages confondus. Par ailleurs, la restructuration en cours sur le

collège Rouget de l'Isle sera certifiée HQE (Haute Qualité Environnementale) et atteindra la Très Haute Performance Energétique (consommation d'énergie inférieure de 20 % à la réglementation thermique 2005).

- Concernant l'incitation et l'accompagnement de nos partenaires dans leurs démarches d'économie d'énergie :

Dès 2007, la collectivité a engagé des actions dans le cadre de sa politique de l'habitat, en autorisant les bailleurs à dé plafonner le montant du loyer des logements neufs certifiés Haute Performance Energétique (HPE). Cette mesure permet aux bailleurs sociaux de bénéficier d'un retour sur investissement sans pénaliser les occupants des logements dont les charges locatives baisseront. Le Conseil Général prend en charge le coût de la certification HPE.

- En matière de transports et de déplacements, le Conseil Général développe et met en œuvre une politique visant à développer une mobilité durable :

Les schémas départementaux récemment adoptés, tant pour les routes départementales que pour les transports et déplacements, intègrent ainsi les enjeux du développement durable : l'accessibilité au plus grand nombre, l'inter-modalité des transports, l'économie de foncier, la réduction des pollutions et des dépenses énergétiques liées aux déplacements.

Dans le Département du Haut-Rhin, un certain nombre d'actions ont également été menées dans le domaine de la MDE :

- Au niveau du patrimoine départemental :
 - Dans le Nouvel Hôtel du Département, solutions constructives (par exemple, « double peau » du bâtiment) et équipements fonctionnels (par exemple, luminaire à allumage et extinction automatique en fonction de la luminosité et de la détection de présence) économes en énergie,
 - Mise en place d'une télégestion des systèmes de chauffage des bâtiments départementaux, permettant de programmer la fourniture d'énergie en fonction du profil d'utilisation des locaux. Une dizaine de bâtiments sont d'ores et déjà équipés, une quinzaine suivra en 2008 et la totalité du parc immobilier propre du Département, soit une centaine de sites, sera équipée d'ici 2 ans.
- Concernant l'incitation et l'accompagnement de nos partenaires dans leurs démarches d'économie d'énergie :

Le Conseil Général a décidé d'encourager la réalisation de diagnostics thermiques et de conseil énergétique pour la construction « basse énergie » pour l'ensemble des projets de constructions neuves ou de réhabilitation thermique des bâtiments soutenus par le Département. L'enjeu est une expertise thermique forte en amont des projets, qui pourra être déployée dans le cadre des projets pilotes de maîtrise de l'énergie, pour les éco-quartiers écologiques, pour la réalisation de zones d'activité (Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin) ou pour d'autres démarches initiées par le Conseil Général.

- En matière de transports et de déplacements, le Conseil Général encourage les modes de déplacement doux et les transports collectifs
 - Une étude d'intermodalité est en cours pour améliorer l'offre de transport collectif à l'échelle départementale, en améliorant la compatibilité des différents réseaux de transport et en intervenant sur la politique de tarification (pass intermodal, tarif incitatif).
 - Les marchés de transport scolaires du Département, qui concernent quotidiennement 30.000 élèves en plus de la clientèle privée, intègre des critères éco-responsables, notamment la pollution induite par les véhicules (bonification pour les bus aux normes Euro 4 ou 5).

Actions communes aux deux Départements :

- Conformément à la « Charte pour la qualité de l'air », signée en 2004 par les Conseils Généraux, recherche constante de nouvelles économies (par exemple, remplacement des ampoules par des LED),
- Signature en 2006 de la « convention sur la protection du climat », dans le cadre de la Conférence du Rhin supérieur,
- En décembre 2007, les Conseils Généraux ont décidé de subordonner leurs aides à l'investissement aux établissements médico-sociaux à prix de journée à trois conditions : le recours à une AMO énergétique en amont du projet, le respect d'un label énergétique (HPE, THPE ou BBC) et la mise en place d'un système de suivi des consommations,
- mise en œuvre de Plans Vélo qui mettent les deux collectivités aux premiers rangs des départements cyclables, la participation aux grands projets d'équipements structurants comme le TGV, ainsi que par une politique incitative en faveur des Plans de Déplacement d'Entreprise (PDE) sur l'ensemble des départements, actions volontaristes qui toutes concourent à la maîtrise des dépenses énergétiques sur le territoire départemental.

b. Actions proposées

Il est proposé d'inscrire la Maîtrise de la Demande en Energie comme axe stratégique de la politique immobilière des Conseils Généraux et d'en faire l'un des programmes prioritaires d'intervention immobilière.

Les objectifs précités peuvent se décliner en plusieurs parties :

- A l'issue d'un diagnostic énergétique sur tout ou partie des collèges et des autres bâtiments départementaux, **programmer et chiffrer un « programme d'intervention immobilière pluriannuel »** dont la mise en œuvre débuterait en 2009 ;
- **Respecter le label BBC** (bâtiments basse consommation soit 50 % de moins que la réglementation thermique en vigueur) **pour tous les projets neufs** ; cet engagement permettrait de devancer la réglementation issue du Grenelle de l'environnement, d'amortir la hausse continue du coût des énergies et de mettre au point une méthodologie de conduite d'opération BBC ;
- **Fixer un objectif de consommation d'énergie de 20 % de moins que la réglementation thermique en vigueur pour les grandes opérations de restructuration**, objectif qui correspond à la Très Haute Performance Energétique et qui pourra être revu en regard des suites du Grenelle de l'Environnement ;
- **Intégrer dans les programmes pluriannuels de maintenance des objectifs d'amélioration de l'efficacité énergétique**, en s'appuyant sur le diagnostic initial ;
- **Former et sensibiliser les parties prenantes** : équipes techniques du Conseil Général (Directions immobilières et autres Directions ayant des besoins dans ce domaine), utilisateurs des installations techniques (personnels TOS notamment) et usagers des bâtiments départementaux et des collèges ;
- **Développer le recours aux certificats d'économie d'énergie** pour valoriser les économies d'énergie réalisées.

Concernant **les domaines d'intervention du Département**, il est proposé :

- **D'inscrire un objectif de Maitrise de la Demande en Energie et des exigences en matière de développement durable dans tous les schémas et plans départementaux à venir** : habitat, personnes âgées, handicap notamment,
- **D'inciter nos partenaires à développer les connaissances sur les niveaux de consommations de leurs parcs de bâtiments**, en commençant par les logements aidés et les établissements sociaux ;
- **De développer les actions incitatives et d'accompagnement dans l'ensemble des domaines où la collectivité dispose de leviers d'action efficaces** :
 - o Habitat, établissements sociaux, soutien aux communes pour la construction ou la rénovation de leurs bâtiments administratifs, socio-éducatifs et sportifs...
 - o Personnes en situation de précarité (formation de travailleurs sociaux pour sensibiliser ces publics aux économies d'énergie).
- Prise en compte de l'énergie dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement opérationnel (édition de guides, actions de sensibilisation et d'accompagnement).

Au niveau des transports et déplacements de personnes, de compléter les actions déjà menées pour favoriser une mobilité durable :

- Développement des connaissances sur la part modale du vélo pour les déplacements utilitaires sur le territoire départemental et amélioration de la part modale du vélo dans les déplacements domicile-collège,
- Renforcement progressif de la prise en compte des consommations et pollutions induites dans les cahiers des charges d'exploitation des réseaux interurbains et des flottes de véhicules de service et incitation à la conduite économique.

3.2 FAVORISER LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES (ENR)

3.2.1. Situation actuelle

L'Alsace apparaît particulièrement bien pourvue en énergies renouvelables, en particulier grâce à la grande hydraulique (les centrales hydroélectriques du Rhin) qui assure une partie importante de la production énergétique totale en Alsace.

Les énergies renouvelables, hors grande hydraulique, représentent environ 5 % de la consommation d'énergie en Alsace :

- Le bois est la première source d'énergie renouvelable : il s'agit encore très majoritairement du chauffage traditionnel par bûches, mais les chaudières à alimentation automatique par plaquettes ou granulés progressent fortement (près de 600 chaufferies collectives prévues en 2013 contre 150 actuellement) ;
- La 2^{ème} source d'énergies renouvelables est l'incinération des déchets, qui produit de la chaleur et/ou de l'électricité ;
- Les autres formes d'énergies renouvelables, quantitativement moins importantes, marquent cependant des perspectives de développement intéressantes :
- l'Alsace est la première région de France par le nombre de capteurs solaires (52.000m²) destinés à la production d'eau chaude sanitaire installés,

- plusieurs éoliennes sont en projet, comme au col du Bonhomme (68) et à Dehlingen (67), mais leur nombre reste restreint,
- en secteur agricole, des expériences d'utilisation de céréales pour le chauffage ou la production de biocarburants se développent et des projets de méthanisation sont à l'étude, d'autres projets photovoltaïques commencent à voir le jour,
- le forage géothermique profond de Soultz-Sous-Forêts (projet pilote européen) devrait entrer dans une phase opérationnelle.

3.2.2. Les objectifs

Le plan d'actions proposé est centré sur 3 grands objectifs principaux :

- **Mieux connaître d'ici 2010 les potentiels ENR sur les territoires départementaux**, en complément de l'Atlas Régional existant déjà sur le grand éolien,
- **Encourager et soutenir le recours aux énergies renouvelables lorsque cela est pertinent** (géothermie, biomasse, solaire thermique et photovoltaïque), en accompagnement des mesures de maîtrise de la demande d'énergie, dans la conception et la rénovation des bâtiments départementaux ou aidés par le Conseil Général.
- **Appuyer les réflexions engagées sur les ressources agricoles et forestières**, celles-ci étant susceptibles d'être valorisées dans le domaine des bioénergies (biomasse, biocarburants ou encore méthanisation des déchets...) et, plus généralement, soutenir l'innovation, les projets pilotes et les démarches collectives de promotion dans tous les segments des EnR ; il convient en particulier de veiller à l'évolution des besoins et des usages (alimentation, production, énergie).

3.2.3. Plan d'actions proposé

a. Actions déjà menées

Dans le Bas-Rhin :

- **Aides au financement des chaufferies collectives** : dans ce domaine, l'intervention départementale est limitée : seule une aide bas-rhinoise de 10 % a été instituée de façon expérimentale en faveur des chaufferies collectives au bois ou aux céréales, associées à des réseaux de chaleur desservant plusieurs bâtiments.
- **Fiches techniques** : des fiches techniques concernant les différentes énergies (solaire thermique et photovoltaïque, biomasse forestière, biogaz et biocarburants, valorisation des déchets, géothermie profonde et de surface, nucléaire, hydraulique et éolienne individuelle) ont été réalisées en 2007 et mises à disposition des conseillers généraux et des services.

Dans le Haut-Rhin :

- Le Conseil Général a décidé, dans le cadre du budget primitif 2008, de réaliser des opérations pilotes de démonstration dans les différents domaines des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie : ces opérations pilotes sont destinées à fonder la future politique de l'énergie en générant un retour d'expérience sur des opérations de terrain, en vérifiant leur faisabilité technico-économique, en mesurant leur efficacité en termes de kWh et de CO2 économisés et en évaluant leur contribution potentielle au développement économique local. Les premières opérations retenues concernent les plateformes d'approvisionnement amont de la filière bois-énergie, la production d'eau chaude

géothermique, les réseaux de chaleur, la micro hydraulique, les éoliennes, la méthanisation des boues de STEP, des effluents agricoles et des bio déchets, le recours aux associations d'insertion, etc.

- En 2008, le Conseil Général a décidé d'examiner le potentiel de développement des sources d'énergies renouvelables exploitables sur son territoire (géothermique, éolien, micro hydraulique, solaire, biomasse : bois-énergie, méthanisation, biocarburants...), avec le double souci de préserver l'environnement et de stimuler l'économie locale. La cartographie et l'analyse technico-économique de ces potentiels (ressources énergétiques disponibles, modalités techniques de leur mobilisation et coûts correspondants) sont utiles pour orienter les choix des pouvoirs publics, pour aider les aménageurs et les urbanistes dans leurs démarches prospectives et pour accompagner les choix d'implantations d'équipements ou d'infrastructures.

b. Actions proposées

Les propositions d'actions pour conforter les énergies renouvelables s'inscrivent dans le cadre des potentiels identifiés ou pressentis, et suivants les objectifs stratégiques définis :

- **Réaliser des guides pratiques d'utilisation des potentiels d'ENR disponibles dans les deux départements alsaciens** (cartographie et guide technique), soit en synthétisant les documents disponibles, soit en réalisant des études spécifiques ;
- **Dans le patrimoine propre des Départements, recenser les possibilités de recours aux EnR**, en utilisant un des équipements du département du Bas-Rhin comme bâtiment exemplaire ;
- **Participer au développement de la géothermie (moyenne profondeur) dans ses multiples fonctionnalités** (équipements publics tertiaires et industriels, activités commerciales, chauffage urbain ou productions agricoles), il s'agit d'inventorier les techniques mobilisables, les opérations et entreprises l'utilisant, en fonction des besoins, des coûts et de la localisation géographique des potentiels ;
- **Etudier la valorisation énergétique des déchets agricoles ou des boues de stations d'épuration**, en faisant l'inventaire des gisements existants susceptibles d'être valorisés, des types de production et des différents besoins et proposant des pistes d'actions en fonction des types d'équipements et des opportunités de localisation et **optimiser la valorisation énergétique des déchets ménagers**, en établissant le bilan énergétique actuel et identifiant les améliorations possibles (valorisation des déchets incinérables et fermentescibles actuellement enfouis, transport, modifications de la chaîne de traitement...) et solutions envisageables ;
- En partenariat avec les chambres d'agriculture et les filières agricoles et forestières, **évaluer l'intérêt des cultures énergétiques**, pour étendre le panel de ressources agricoles susceptibles d'être valorisées dans le domaine des bioénergies ; **étudier la rentabilité de la valorisation des produits de coupe des haies et de rémanents forestiers**, pour lier activité économique et production de paysage et **contribuer à l'organisation de l'approvisionnement en bois combustible pour les installations des chaufferies collectives**, en lien avec le Conseil Régional d'Alsace et Fibois.

3.3. PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DU MONDE DE L'ENTREPRISE

3.3.1. Situation actuelle

Les interventions économiques des Départements sont principalement tournées vers l'offre territoriale en matière de foncier et d'immobilier d'entreprise ; dans ce cadre, si la création de nouvelles zones d'activités fait l'objet d'une attention environnementale particulière, les soutiens accordés à l'immobilier d'entreprises (pépinières, hôtels d'entreprise, bâtiments relais, projets Alsabail) ne sont soumis à aucune préconisation. Signalons néanmoins que les opérations qui bénéficieront de financements dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 devront respecter des « clauses énergétiques » ambitieuses.

Par ailleurs, les Départements encouragent la structuration de « clusters » et la diffusion de l'innovation ; dans ce cadre, les agences départementales (ADIRA, CAHR) peuvent contribuer à l'émergence de projets collectifs ; de même, le Pôle d'Excellence Rurale Energies Nouvelles participe, en Alsace du Nord, au développement d'entreprises œuvrant dans le domaine de l'énergie.

3.3.2. Objectifs

Le plan d'actions proposé est centré sur les objectifs suivants :

- **Prendre davantage en compte les enjeux énergétiques dans les domaines du foncier et de l'immobilier d'entreprise,**
- **Valoriser les potentiels locaux et les « bonnes pratiques »,**
- **Privilégier la multi-modalité,**
- **Accompagner la structuration de véritables « clusters »,**
- **Soutenir des projets industriels innovants.**

3.3.3. Plan d'actions proposé

a. Actions déjà menées

Dans le Bas-Rhin :

- **Charte Qualité/Zones d'activités** : Depuis plusieurs années, l'ADIRA s'appuie sur une « Charte qualité des zones d'activités » régulièrement alimentée : à destination des maîtres d'ouvrages, ce document est conçu comme un outil méthodologique de référence pour la création de ZA.
- **Accompagnement du Pôle d'Excellence Rurale Energies Nouvelles (PEREN)** : Le Conseil Général du Bas-Rhin, à travers l'ADEC, contribue à l'animation de cette initiative innovante conduite en Alsace du Nord.
- **Convention Chambre d'Agriculture** : La coopération avec la chambre d'agriculture permet notamment, depuis 2003, des réflexions communes sur les questions énergétiques.

Dans le Haut-Rhin :

Appel à projets, dans le cadre du Plan de revitalisation du Haut-Rhin, pour la réalisation de zones d'Activité et de pépinières d'entreprises exemplaires. Le caractère pilote des projets implique une prise en compte de la dimension environnementale des projets – et notamment des économies d'énergie –, cet aspect étant en outre explicitement demandé dans le cadre du CPER (contrat de projets Etat Région), dans le cadre duquel s'intègre l'appel à projets.

b. Actions proposées

- **Accompagner les créations et extensions de zones d'activités en prenant davantage en compte les problématiques énergétiques**, en formulant des préconisations concourant à la qualité environnementale des zones d'activités (en particulier sous l'angle énergétique), et en intégrant les liens avec les réseaux de transport, l'optimisation des espaces, la qualité des constructions, la fourniture d'énergie, la valorisation des déchets... Un guide de l'aménagement des zones d'activités pourrait être rédigé ; les préconisations retenues seraient à terme, prises en compte dans les dispositifs d'intervention des Départements.
- **Formuler des préconisations en matière d'immobilier d'entreprise**, visant à l'amélioration de la qualité environnementale de l'immobilier d'entreprise (en particulier sous l'angle énergétique) ; ces clauses (labellisation, recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage...) seraient intégrées dans les dispositifs d'aides des Conseils Généraux (notamment projets Alsabail, bâtiments-relais, pépinières et hôtels d'entreprises), en lien avec la Région et l'ADEME ; plus largement, il s'agirait également de contribuer à la sensibilisation des acteurs économiques, d'informer (en particulier sur les retours sur investissement), de diffuser les bonnes pratiques (via ADIRA-CAHR, Chambres consulaires...).
- **Soutenir les investissements permettant le développement de modes de transport alternatifs à la route** en encourageant la multi-modalité (équipements portuaires, connexion ferroviaire...) et en accompagner l'émergence de plates-formes d'activités multimodales à vocation logistique ; différents projets, faisant l'objet de soutiens accordés au cas par cas sont d'ores et déjà envisagés.
- **Accompagner le développement de filières d'entreprises** : il s'agirait de contribuer au développement et à la structuration de filières dans différents domaines (énergies renouvelables, bâtiment...), de soutenir en particulier le Pôle d'Excellence Rurale Energies Nouvelles en veillant à son articulation avec le Cluster ENERGIVIE, d'accompagner, en concertation avec la Région Alsace, d'autres initiatives que pourraient prendre le CEBTP, la Chambre de Métiers d'Alsace, les établissements de formation (INSA, Ecole d'Architecture...).
- **Mettre en valeur des opérations exemplaires réalisées par des entreprises bas-rhinoises et haut-rhinoises** : pour en faire la promotion, il apparaît aujourd'hui utile de porter un éclairage particulier sur des opérations exemplaires (ou certains aspects particuliers des projets) réalisées par des entreprises locales... Aux côtés de l'ADEME, du CAHR et de l'ADIRA, les Départements pourraient contribuer au recensement de ces projets pilotes et à la diffusion de ces « bonnes pratiques » ; il est en outre proposé **d'alimenter les argumentaires de présentation de « l'offre territoriale » (pour Alsace International, CCI, Maison de l'Alsace à Paris, ADIRA-CAHR...)** en identifiant les potentialités susceptibles d'intéresser des entreprises... (activité / nature d'énergie...) et en valorisant les ressources locales dans les argumentaires du « marketing territorial ».
- **Participer à des projets structurants innovants qui s'appuient sur des partenariats « public-privé » (géothermie en Alsace du Nord, STRACEL...)** ; les Départements s'engageraient à soutenir, au cas par cas, des projets structurants innovants susceptibles de conforter l'ancrage d'entreprises locales ou d'attirer de nouvelles entreprises, et de privilégier les partenariats public-privé.

3.4. ACTIONS TRANSVERSALES

Au-delà des enjeux de la Maîtrise de la Demande en Energie et du recours aux énergies renouvelables, des questions transversales demandent à être abordées pour compléter la stratégie départementale. En effet, que ce soit en termes d'urbanisme et de veille ou d'échanges d'expériences, des actions complémentaires peuvent être conduites.

3.4.1. Objectifs

Le plan d'actions proposé dans ce volet est centré sur 3 grands objectifs principaux :

- **Assurer une veille technologique et développer les échanges techniques,**
- **Renforcer la prise en compte de l'énergie dans les démarches d'urbanisme de planification et d'aménagement opérationnel,**
- **Contribuer à l'information des publics.**

3.4.2. Plan d'actions proposé

a. Actions en cours

Dans le Bas-Rhin :

- Au travers de l'ADEC, le Département du Bas-Rhin apporte déjà son concours à la plate-forme de veille technologique de PEREN ;
- Dans le domaine de l'urbanisme de planification, en tant que personne publique associée dans les SCOT, les Départements incitent à développer la cohérence entre l'urbanisation et la desserte de transports en commun ;
- En matière d'urbanisme opérationnel (réalisation concrète d'aménagement sous forme de lotissement, de ZAC...), les agents de l'urbanisme des départements veillent à sensibiliser les porteurs de projets locaux aux principes de l'urbanisme durable, qui intègrent, dans une approche globale, les aspects énergétiques (un guide de l'aménagement et du développement durable a été réalisé par la DHAU du CG67).

Dans le Haut-Rhin :

Le Conseil Général a lancé en 2007 un appel à projets auprès des collectivités pour inciter à la réalisation d'opérations exemplaires de construction d'éco-quartiers, qui pourraient servir de référence dans le domaine des extensions communales et de l'habitat durable : mixité fonctionnelle et sociale, économie foncière et énergétique, protection de l'environnement, HQE... Les économies d'énergie seront un des facteurs importants pris en compte dans la conception des éco-quartiers.

b. Actions proposées

- **Effectuer des échanges avec les pôles de compétitivité français (Rhône Alpes et Champagne-Ardenne et Languedoc-Roussillon) et allemands (Karlsruhe),** pour échanges et transfert de technologies. La plateforme de veille technologique développée par le pôle d'excellence rurale PEREN pourrait constituer notre outil technique à cette fin,
- **Renforcer la présence des Départements dans les échanges techniques au sein de la Conférence Régionale de l'Energie en Alsace (CREA) qui rassemble désormais l'essentiel des acteurs du domaine énergétique,**
- **Construire la position des Départements en tant que Personne Publique Associée pour la prise en compte des enjeux énergie dans les documents de planification** (un mémento sera rédigé à cette fin),
- **Diffuser auprès des élus locaux et des aménageurs les principes de l'aménagement durable présentés dans le guide réalisé par la DHAU (CG67), qui intègre notamment le thème « économies d'énergie » ;** plus largement, une réflexion pourrait conduire à l'élaboration d'un appel à projets qui permettrait d'identifier des projets d'aménagements portés par une collectivité territoriale, le cas échéant avec un aménageur et/ou un promoteur, pour lesquels

il y aurait mise en œuvre d'une démarche structurée de prise en compte du développement durable,

- **Réaliser une exposition sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie à destination des collèges et du grand public ainsi que les professionnels, en collaboration entre l'ADEME et les deux départements,** pour sensibiliser les élèves aux enjeux de l'énergie et susciter des comportements écologiquement responsables.

4. GOUVERNANCE, MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION

Dans chaque Département sont constitués des Comités de pilotage chargés de la mise en œuvre des actions décidées pour leur territoire.

Afin de garantir la cohérence globale, il est institué un Comité de pilotage interdépartemental chargé de définir les orientations des actions communes, d'en assurer le suivi et d'effectuer les évaluations régulières ; celui-ci se réunira au moins une fois par an.

En complément de l'organisation politique, sera mis en place au niveau de chaque Département, un comité technique, pouvant travailler en interdépartemental, chargé d'appuyer le suivi du Comité de pilotage, d'assurer la mise en œuvre des actions et de participer aux échanges de pratiques et d'expériences.

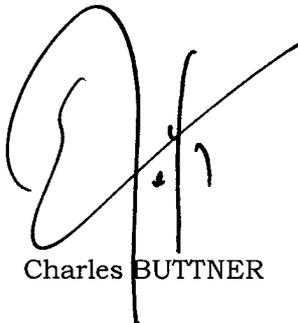
Des groupes de travail techniques se constitueront autour des actions proposées, pour leur mise en œuvre. Pour des questions d'efficacité et/ou d'état d'avancement des démarches, l'un ou l'autre des deux Départements pourra jouer le rôle de chef de file pour certaines actions.

Enfin, des contacts réguliers avec les élus régionaux mandatés par le Conseil Régional d'Alsace et l'ADEME permettront d'harmoniser l'ensemble des actions entreprises et de renforcer l'efficacité des mesures proposées.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de décider, face à l'augmentation des gaz à effet de serre et de l'alourdissement durable de la facture énergétique, de mettre en place une stratégie interdépartementale dans le domaine de l'énergie, conjointement avec le Conseil Général du Bas-Rhin,
- d'approuver la stratégie définie dans le rapport, qui repose sur 3 axes : la maîtrise de la demande énergétique (MDE), la prise en compte des enjeux énergétiques dans les politiques économiques et le recours aux énergies renouvelables (ENR),
- de mettre en œuvre un plan d'actions, correspondant aux objectifs et propositions définis dans le rapport, par les différents services départementaux concernés,
- de mettre en place un Comité départemental de pilotage de cette action, dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin, pour lequel sont proposés cinq membres et de désigner à cet effet...,
- d'acter la création d'un groupe de travail interdépartemental, composé des représentants des comités de pilotage des deux Conseils Généraux alsaciens,
- en accord avec le Conseil Général du Bas-Rhin, de demander au Conseil Régional de désigner un (des) élu(s) référent(s) sur le dossier de l'énergie, afin de permettre une bonne harmonisation et une synergie des politiques engagées par les collectivités alsaciennes,
- de mettre en place au niveau de chaque Département, un comité technique, composé des services concernés par l'énergie, chargé d'appuyer le suivi du Comité de pilotage, d'assurer la mise en œuvre des actions et d'animer les échanges d'expériences. Par souci d'efficacité, les comités techniques seront amenés à collaborer,
- de désigner le Président du Comité de pilotage départemental en tant que représentant du Conseil Général du Haut-Rhin à la Conférence Régionale de l'Energie en Alsace (CREA).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER